

<http://enseignants.se-unsa.org/Votre-carriere-nouvelle-formule-le-SE-Unsa-fait-le-point>



Enseignants de l'Unsa

# Votre carrière nouvelle formule : le SE-Unsa fait le point

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : vendredi 17 novembre 2017

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

L'année scolaire 2017-2018 doit connaître de nombreuses évolutions pour la carrière des enseignants des écoles. Avancement accéléré, classe exceptionnelle, rendez-vous de carrière, hors-classe : le SE-Unsa dresse un point d'étape sur l'avancée et la mise en place de chaque dossier.

### Bonifications indiciaires

Le gouvernement a reporté les mesures indiciaires prévues au mois de janvier 2018. Il s'agit du transfert prime-points qui devait apporter un ajout de 5 points indiciaires, sans augmenter le salaire puisqu'il s'agit d'un transfert. Ce transfert n'aura donc lieu qu'au mois de janvier 2019, reculant d'autant les mesures indiciaires suivantes. L'autre mesure reportée est celle de la création du 7e échelon de la hors-classe (2021 au lieu de 2020). Découvrez [le nouveau calendrier des hausses indiciaires](#).

### Avancement accéléré pour l'accès aux 7e et 9e échelons

Il aura bien lieu cette année. Les CAPD se tiendront fin novembre ou en décembre. L'étude des dossiers se fera sur la base des barèmes locaux utilisés jusqu'alors (prise en compte de la note et de l'ancienneté dans la majeure partie des départements). À compter de l'année prochaine, ce sera l'appréciation issue du rendez-vous de carrière qui déterminera les avancements accélérés.

### Hors-classe

Les modalités de passage à la hors-classe à compter de septembre 2018 seront fixées par une note de service en décembre 2017.

### Rendez-vous de carrière

Les collègues concernés sont prévenus par leur administration sur leur messagerie professionnelle mais aussi sur la nouvelle application disponible sur I-Prof (SIAE). Découvrez [les principales modalités](#).

### Classe exceptionnelle

La classe exceptionnelle a bien été créée au 1er septembre. Les CAPD auront lieu en février 2018 avec effet rétroactif au 1er septembre 2017. Les modalités et le calendrier seront fixés par une note de service très prochainement. Nous connaissons cependant [un certain nombre de modalités](#).

### L'avis du SE-Unsa

Face au report des mesures indiciaires, [l'Unsa Fonction publique s'est adressée au Premier ministre](#) pour dénoncer les conséquences sur les personnels, notamment pour les collègues qui vont partir à la retraite en septembre 2018. Concernant la hors-classe, le SE-Unsa demande la poursuite de la progression du ratio à la hors-classe entamée depuis 2013.